COMPTE-RENDU ASSEMBLEE GENERALE A5

9 novembre 2022 à 10h00

Présents : Mmes Boussier, Clerget, Dechaume, Fautrelle, Jacqmin, Meunier, Porte M. Chaudron et M. Rojas

Excusés : Mmes Belot, Bourdot, Garmatuck, Ponthieux, M. Mathirion et M. Raquin

1) Rapport moral de la présidente Mme Dechaume

Remerciements à Monsieur Mathiron, Maire de Genlis pour son accueil dans les locaux de l'école Jules Ferry.

Madame Dechaume souhaite la bienvenue à Madame Meunier, Inspectrice de la circonscription Dijon-Sud qui succède à Monsieur Raquin depuis la rentrée de septembre 2022.

- Tour de table : présentation de chaque participant.

- Rappel sur l'origine de l'association créée à Dijon 5

- Bilan de fonctionnement depuis dernière AG en date de 2019 en raison de la crise covid19.

- Remerciements aux membres bénévoles.

- Rappel sur les actions de l'A5 :

  - Permanences pour le prêt de matériel
  - Achat de nouveautés (merci à Véronique pour la tenue du site)
  - Pots des retraités et cadeaux

- Intervention de Monsieur Chaudron :

- Le fonds de bibliothèque

  La bibliothèque de L'A5 détient 124 mallettes « Livres », 19 mallettes « Matériel », 6 mallettes « Sécurité » et 12 lots « EPS » soit un total de 149 mallettes et 12 lots.

- Les prêts

  Au cours de l'année scolaire 2021-2022, 45 mallettes et 8 lots ont été empruntés par 18 enseignants répartis dans 12 écoles (1 école rattachée au collège de Brazey-en-Plaine, 3 au collège de Brochon, 8 au collège de Genlis, 0 au collège de Nuits-Saint-Georges).

2) Rapport financier du trésorier Monsieur Rojas :

- Présentation du bilan financier. L'avoir en caisse est actuellement de 905,61 euros.

- La cotisation des écoles adhérentes est la seule source de revenus de l'association, actuellement de 8 euros par classe.

- Rappel sur la variation du nombre d'adhérents :

Année 2018/2019 : 99

Année 2019/2020 : 111

Année 2020/2021 : 73 (covid)

Année 2021/2022 : 78 (covid)

Actuellement, au 9/11/22 le nombre s'élève à 35 adhérents pour 2022/2023. Beaucoup d'écoles ne s'acquittant de leur cotisation qu'en novembre-décembre, on espère que ce nombre augmentera considérablement dans les semaines à venir.

Les principales dépenses sont constituées de :

- Achats de livres à Lire c'est partir
- Adhésion à la ligue de l'enseignement + assurance + USEP
- Cadeaux et pot des retraités

- Monsieur Rojas soumet l'idée d'une demande de subvention FAVA (fonds d'aide à la vie associative)

- Le montant de la cotisation est voté, il restera fixé à 8 euros par classe.

-Le budget est voté à l'unanimité

<u>Quelques questions sont posées :</u>

Nécessité d'une mise au point concernant l'état des mallettes de livres avant d'envisager de nouveaux achats.

Problème de l'adhésion qui concerne l'école entière alors que parfois une seule classe emprunte. Réfléchir à mettre en place pour l'avenir un tarif dégressif afin de ne pas pénaliser les grosses écoles.

Problème de l'éloignement pour certaines écoles qui est peut-être un frein à l'adhésion. On peut envisager de regrouper les mallettes entre écoles pour mutualiser le transport.

Madame Porte propose d'assurer une permanence sur Nuits-Saint-Georges pour gérer les mallettes réservées et éviter que les enseignants se déplacent jusqu'à Genlis. Cette proposition va être étudiée.

Madame Meunier soumet la nécessité de faire un point sur l'état du matériel «Gym qui roule». Une partie de ce matériel n'est déjà plus utilisé dans les écoles (problème de sécurité).

Qui transporte le matériel ? Que fait-on du matériel vétuste ?

Madame Belot (conseillère pédagogique en EPS) va se rendre dans les 3 écoles qui possèdent actuellement un lot chacune pour faire le point. Madame Boussier pense que les services municipaux de ces écoles peuvent se charger du transport à la déchetterie du matériel qui ne sera plus utilisé.

Ce matériel avait été acheté par des municipalités. L'achat de matériel neuf peut faire partie de la demande de subvention FAVA.

Monsieur Rojas pense que certaines écoles adhérentes possédant des séries de livres qu'elles n'utilisent qu'une fois par an pourraient venir enrichir par ces mallettes la bibliothèque de l'A5 en les prêtant pour l'année à l'association.

Madame Meunier émet quelques réserves : ces mallettes ont été achetées par d'autres organismes, doit-on avoir l'approbation de tous ? Qui paierait les dégradations éventuelles de livres ?

-L'achat de matériel neuf peut faire partie de la demande de subvention FAVA.

Madame Dechaume soumet l'idée d'ouvrir l'adhésion à d'autres circonscriptions proches de Dijon sud. Madame Meunier pense que c'est possible, il faut en parler avec ses collègues IEN et voir ce qui est envisageable.

3) Election du bureau :

Rappel des membres élus et de leur fonction.

Madame Garmatuck, secrétaire et Monsieur Raquin, vice-président sont démissionnaires.

Constitution du nouveau bureau :

- Madame Dechaume Marie-Thérèse : présidente
- Madame Meunier Fabienne : vice-présidente
- Monsieur. Rojas Juan : trésorier
- Monsieur Chaudron Alain : vice-trésorier
- Madame Fautrelle Edith : secrétaire
- Madame Belot, membre de droit
- Madame Clerget Jeanne Marie : membre de droit
- Madame Boussier Véronique : membre de droit
- Madame Garmatuck Edith : membre de droit
- Madame Ponthieux Jocelyne : membre de droit
- Madame Porte Christine : membre de droit.

La séance est levée à 11H45 et se termine par la mise à l'honneur de nos jeunes retraités et par le pot de l'amitié.

La secrétaire : Edith Fautrelle La Présidente : Marie-Thérèse Dechaume